



Travaux par nouveau propriétaire empêchant de travailler

Par thildred

Bonjour,

je loue une pièce de 20m2, dans une maison à usage professionnel: personne n'y habite. J'y exerce mon activité de masseuse bien être. Le bail signé avec l'ancien proprio court jusque 03/2022 est avec "dérogation au statut des baux commerciaux" mais "la destination des lieux loués" est "à usage de thérapies diverses". Le nouveau propriétaire m'a avertit qu'il veut faire des "travaux" le mois prochain donc "du bruit". mais à ce jour, il ne sait pas me dire quels jours, quelle durée, quels horaires, pour que j'organise mon activité. Mon activité requiert une certaine tranquillité! je me vois mal de détendre mes patients avec une perceuse en fond sonore: je vais perdre tous mes clients! Que puis je faire? puis je etre exonérée de loyer? ou demander une contrepartie financière pour empechement d'activité? merci d'avance de vos reponses.